

<p><b>IEFES</b></p> <p><b>Qu'est ce que ?</b></p>	<p><i>Classes sociales, classe ouvrière, syndicalisme</i></p>	<p><b>Liste des documents</b></p> <p>Plan de l'exposé Annexe : la structure de la population active en 2003.</p>
<p>Plan de l'exposé</p>		

Plan de l'exposé fait à Tôtes en novembre 2009.

### **Qui fait partie de la classe ouvrière, pourquoi ?**

La tradition marxiste donne une place centrale à la classe ouvrière dans les processus de transformation de la société. Ce texte vise à comprendre, à partir de l'analyse des classes sociales dans notre monde tel qu'il est, les processus de constitution de cette classe ouvrière, comme groupe socioprofessionnel, comme classe sociale, mais aussi d'en tirer, dans une deuxième partie, quelques éléments d'une démarche stratégique visant à construire cette classe sociale comme sujet de l'histoire. Pour cette seconde partie, c'est sur la démarche syndicale que nous nous appuyerons largement.

#### **I. Les classes sociales**

Cette première partie s'appuie sur l'analyse du tableau des catégories socioprofessionnelles bâti par l'INSEE<sup>1</sup> (voir tableau en annexe).

A partir de l'étude de différents groupes sociaux, on voit se dégager des analyses différentes de ce qui fonde la relation à la société. Cerner la classe ouvrière, comme on va le voir, est essentiellement une question politique et non pas économique ou sociologique.

#### **1/ Qui sont les « ouvriers », faut-il différencier ouvriers et employés ?**

**Cerner la classe ouvrière permet d'entrer dans une compréhension de ce qu'est une classe sociale. Première question, tout le monde n'est pas d'accord sur la définition des ouvriers. Nous commencerons donc par ce point.**

##### **a) Il existe une définition stricte de la classe ouvrière, assimilée aux seuls « ouvriers »**

Il existe une définition très restrictive de la classe ouvrière : elle recouvrirait les seuls salariés de l'industrie, et parmi eux les « producteurs de plus-value ». Certains d'entre nous défendent cette thèse.

Pour ceux qui défendent cette thèse, ceci n'implique pas d'oublier les employés :

Le travail improductif n'est pas forcément moins utile socialement que le travail productif.

Le fait qu'un salarié ne produise pas de plus-value ne signifie pas que le capitaliste ne lui extorque pas de surtravail ainsi que Marx l'a noté dans *Le Capital* (livre III,

<sup>1</sup> Dans le cadre d'une formation sociale, il est possible de faire travailler les stagiaires en groupes de 4-5 personnes, autour de la question : quel chiffrage de la classe ouvrière (en % de la population active) proposez-vous à partir de ce tableau, et suivant quels critères ? La mise en commun des différents groupes est l'occasion de développer l'exposé suivant, qui a été conçu dans ce sens.

tome 3) à propos des salariés du secteur commercial : ce type de salarié « *rapporte au capitaliste, non parce qu'il crée directement de la plus-value, mais parce qu'il contribue à diminuer les frais de réalisation de la plus-value, en accomplissant du travail en partie non-payé* ». Ils font donc partie des exploités.

C'est la thèse défendue par E. Mandel : « *L'échange même, c'est-à-dire la concurrence, c'est-à-dire le mouvement dans la sphère de circulation, ne peuvent créer' la moindre atome de plus-value* »<sup>2</sup>.

Le PCF défend cette thèse, à partir de deux considérants : le PCF, parti majoritaire des ouvriers, représente « naturellement » la classe ouvrière ; la classe ouvrière est historiquement minoritaire, l'objectif politique principal est donc de tisser des alliances avec la « petite bourgeoisie » (de là à penser que ce résultat guide en fait l'analyse...). On voit bien ici combien cette question est essentiellement politique et n'a pas de conséquence théorique autre que stratégique.

Et la tradition léniniste s'inscrit dans la même approche, en y incluant un critère politique : elle valorise les ouvriers d'industrie non seulement parce qu'ils sont exploités, qu' « ils n'ont que leurs chaînes à perdre » mais parce que leur concentration en grandes unités de production les rendent plus aptes à s'organiser et que leurs luttes peuvent bloquer le fonctionnement de la machine capitaliste.

**b) Une deuxième lecture est possible : les employés font partie des ouvriers, et donc de la classe ouvrière.**

Cette lecture extensive des ouvriers, de la classe ouvrière, permet de concilier le rôle dans la production, et l'existence d'une classe sociale qui ne se résume pas à un groupe professionnel.

Les ouvriers de l'industrie ne sont pas les seuls à créer de la plus-value. C'est le cas des employés de commerce, les salariés des services (postiers), tous ceux qui sont engagés dans la reproduction de la force de travail :

- Pour que la marchandise devienne une valeur d'usage, il faut qu'elle soit là où on en a besoin, donc le transport de la marchandise ou son commerce participe à donner une véritable valeur d'usage, il crée donc aussi de la valeur d'échange.
- La logistique participe à l'organisation globale du travail et donc à une création globale de valeurs.
- Les infirmières, les instituteurs participent à la reproduction de la classe ouvrière, ils relèvent des services publics qui anticipent les besoins sociaux collectifs.

**Pour J-M Harribey, même les services non marchands créent de la valeur.** « Le travail effectué dans les services non marchands est productif de valeurs d'usage monétaires mais pas de valeur pour le capital, et les travailleurs qui y sont employés créent le revenu qui les rémunère. » L'explication marxiste traditionnelle défend que la non-marchandise (les services) est financée par la marchandise. Mais cela rend impossible de « théoriser une sphère non marchande ayant pour vocation de s'étendre au fur et à mesure que les rapports de forces tourneraient à l'avantage du travail face au capital. »<sup>3</sup>

La déconsidération du mouvement ouvrier pour le travail des femmes relève beaucoup de ce non-dit : le travail des employé-es ne créerait pas de plus-value, et pure coïncidence, les employés sont majoritairement des femmes.

<sup>2</sup> Ernest Mandel, 3<sup>e</sup> âge du capitalisme, 10/18, t1 p 183. Idem p 343.

<sup>3</sup> Jean-Marie Harribey, Economie politique de la démarchandisation de la société, *Actuel Marx*, « *Altermondialisme, anticapitalisme* », n° 44, 2<sup>e</sup> semestre 2008, p. 76-91

Dans cette optique, la classe ouvrière représente une large part de la population, peut-être 90 % de la population.

**c) Ce débat vient de la confusion entre deux notions : un groupe professionnel et une classe sociale.**

La vie sociale des employé(e)s et des ouvrier(e)s, leur niveau de vie, leurs lieux de vie les rassemblent. Ouvriers et employés ont des conditions de rémunération similaires avec un salaire net mensuels pour les temps complets de l'ordre de 1250 € pour les deux catégories (si l'on prend en compte les temps partiels, les revenus mensuels des employés sont assez nettement inférieurs à ceux des ouvriers). Une partie des employés sont soumis dans leur travail à des contraintes analogues à celles des ouvriers (tâches répétitives, contraintes de rythme). Ouvriers et employés se trouvent aussi dans des situations communes du point de vue de l'habitat, des difficultés d'insertion professionnelle au début de la vie active, ou de l'accès de leurs enfants aux études supérieures, etc. La symbiose grandissante des employés et ouvriers est symbolisée par la forte proportion des couples « mixtes » : en 1996, 40% des employées avaient épousé un ouvrier.

L'analyse de Danièle Kergoat<sup>4</sup> à propos des ouvrières montre que les femmes vont et viennent de l'activité en usine à l'inactivité, elles passent du secteur secondaire (industrie) au secteur tertiaire (le commerce, les services) : « Ne font-elles partie de la classe ouvrière stricto sensu que de façon sporadique, ou plus largement de 'classes populaires' ? » (Kergoat p 7). La définition de l'ouvrier à partir de la situation professionnelle stable relève d'un schéma masculin pour D. Kergoat Et leur appartenance à la classe ouvrière à partir du métier du « chef de famille » aboutit à nier la division sexuelle du travail et à rendre invisible le travail des femmes.

Danièle Kergoat esquisse à partir de cet exemple, et des luttes sociales des femmes, la construction d'une classe sociale qui ne se définit pas qu'à partir d'un groupe professionnel :

« Les luttes des ouvrières n'ajoutent pas quelque chose « en plus » aux thèmes du mouvement ouvrier, elles ne se contentent pas de les enrichir. Elles dessinent en filigrane autre chose... Leurs luttes ne dissociant pas (ne pouvant dissocier) les conditions de travail organisées par les rapports d'exploitation, et les conditions de vie organisées par les rapports de domination, elles esquissent en creux le moule d'une conscience de classe qui ne serait plus axée sur les seuls aspects de la production mais prendrait en compte la totalité des formes sociales que prennent les rapports de classe » (p 134).

Elle en conclut à la nécessité d'« une extension du champ de la lutte des classes ».

On pourrait aussi citer le cas des jeunes précaires qui évoluent d'emplois d'ouvriers à des emplois d'employés... Leur appartenance à la classe ouvrière ne change pas suivant les saisons.

Toutes ces remarques conduisent à une définition large de la classe ouvrière. La classe ouvrière se définit par une convergence d'éléments.

- le salariat (ce qui renvoie à la vente de la force de travail) ;
- la vie sociale commune
- La place dans la production, le travail d'exécution (ce qui oppose les ouvriers à tous ceux qui ont charge d'encadrement) ; le travail subordonné

---

<sup>4</sup> Danièle Kergoat, *Les ouvrières*, le Sycomore 1982

- Reste un point en débat entre nous : la référence à la production directe (ce qui les différencie des ingénieurs d'étude, par exemple).

Mais surtout, ce n'est pas seulement un ensemble de travailleurs, mais une classe sociale qui se construit politiquement, socialement. Les chômeurs par exemple en font partie. L'insistance sur la définition du prolétariat est dangereuse si elle conduit à négliger ce qui est essentiel : la façon dont, dans une formation sociale donnée se polarisent les forces en présence, leurs dynamiques sociales et politiques.

## 2/ Les « catégories intermédiaires »

Entre les employeurs et les salariés d'exécution, un certain nombre de groupes intermédiaires existent.

### Les techniciens

Dans les années 60 on trouve différentes définitions concernant des secteurs particuliers du salariat : on parle de « nouvelle classe ouvrière » concernant les « techniciens » censés être moins sensibles aux revendications dites quantitatives (les salaires) et plus sensibles aux revendications dites qualitatives (contrôle sur la production, autogestion). C'est la reconnaissance qu'attendent les salariés, puisque le niveau de vie est considéré comme suffisant et donc moins au centre des revendications<sup>5</sup>. On suppose aussi que l'avenir, devenir cadre, qui leur serait promis, les amène à s'identifier aux directions.

En fait leur origine sociale, souvent populaire, la fin du mythe de la promotion sociale et la baisse de leur salaire les a rapprochés des salariés d'exécution.

### Les cadres de production / cadres techniques / ingénieurs de bureaux d'étude ;

Des salariés participent à l'organisation de la production. Par rapport à ces catégories, les questions sont :

- Quelle est la place dans le processus de production, d'exploitation ? Est-ce qu'ils jouent un rôle, par délégation, dans les processus d'exploitation ?
- Question qui lui est liée : est-ce que ces salariés sont payés en fonction de leur travail, ou de la place dans le processus d'exploitation (leur rôle éventuel dans l'appareil répressif) ?

## 4/ Les artisans et paysans

Une partie des **artisans** relèvent de la classe ouvrière.

- Les entreprises ont externalisé des tâches et font reposer toutes les contraintes sur des individus ou de petites structures, qui sont en fait d'abord des sous-traitants sans droits (auto-exploitation). Ce sont des sous-traitants.
- Par exemple, la profession des routiers a changé dans les années 1980, la moitié des routiers ont été intégrés dans de grands groupes, et leur travail a été intégré comme un élément du processus de production. Leur syndicalisation massive démontre leur identification croissante au salariat.

Le groupe **des paysans** est fondamentalement divisé entre les grands propriétaires terriens qui considèrent leur terre comme un capital à faire fructifier, et les petits paysans.

Bernard Lambert, 1970 : « Dans sa fonction de producteur, l'agriculteur perd de plus en plus le contrôle de sa production et même de ses moyens de production : en

---

<sup>5</sup> Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Cerf, 2000.

d'autres termes, il se prolétarise, sans devenir salarié au sens strict »<sup>6</sup>. La terre passe sous la domination du capitalisme industriel, l'organisation du travail devient capitaliste (et productiviste...)

Fondamentalement, ces deux formes d'emploi (artisans indépendants et paysans non riches), même comme structures précapitalistes, se trouvent confrontées à l'extension de la loi de la valeur. Ce ne sont pas les paysans ou les artisans du XVIIIe. Les banques, les prêts, les normes d'investissement et de rentabilité les intègrent au fonctionnement capitaliste.

- Les marins pêcheurs, les petits paysans sont pris dans des structures de coûts, d'investissements par les banques (crédit agricole) qui font fonctionner leurs exploitations comme des segments de la production capitaliste (productivisme...). Même si la propriété (plus ou moins factice) de leur patrimoine leur fait croire à leur autonomie. Leur intérêt objectif est de se lier avec la classe ouvrière contre le capitalisme.
- Des structures comme les coopératives, le revenu garanti par un fonds bancaire permettraient de lier formes de propriété et socialisation. De lier intérêts particuliers et alliance avec la classe ouvrière

C'est donc à nous de créer les conditions de les associer à la classe ouvrière. L'extension de la sécurité sociale aux caisses des non salariés (et leur renflouement régulier) en est un exemple. Mais aussi le soutien à des formes coopératives ou autres formes de socialisation.

### **Quelques repères pour conclure cette première partie :**

#### **1/ Un groupe central ne dépend pour vivre que de son travail.**

Le prolétariat est obligé de vendre sa force de travail. Il s'oppose à un autre groupe qui est caractérisé au contraire par le patrimoine, la bourgeoisie.

Qu'est-ce qui est fondamental ? : la nature de la source de revenu.

- Soit on est dépendant de son travail (ce que l'on fait) : la classe ouvrière.
- Soit on tire son revenu de son patrimoine. (ce que l'on a) : la bourgeoisie.

Ce qui est central, ce n'est pas seulement l'existence de deux classes fondamentales, mais que leur confrontation structure la société.

#### **2/ Une classe sociale, ce n'est pas seulement une position dans l'organisation du travail.**

La théorie de l'exploitation est le point de départ nécessaire à une analyse marxiste des classes sociales mais (au risque d'être schématique), elle ne nous fournit que des rôles ou des positions qui existent dans la structure d'une société particulière. Ces positions se traduisent par la participation à un collectif, un groupe social défini par la source de ses revenus collectifs (le travail), le lieu de vie, le devenir, etc<sup>7</sup>.

Les chômeurs : On ne peut se fier aux catégories de l'INSEE, qui vise à restreindre cette population.

- Pour l'INSEE, tant que le chômeur est susceptible de prendre un emploi, et qu'ils en cherchent un, ils sont inscrits comme chômeurs. Ils figurent dans la catégorie de l'emploi qu'ils occupaient antérieurement.

---

<sup>6</sup> Bernard Lambert, *Les paysans dans la lutte de classe*, le Seuil 1970.

<sup>7</sup> Voir à ce propos les travaux de Michel Verret, *L'espace ouvrier, Le travail ouvrier, La culture ouvrière*, même si cet auteur se situe dans une vision très classique de la classe ouvrière et de la culture ouvrière.

- Les chômeurs découragés ne sont plus comptabilisés comme chômeur par l'ANPE, mais figure toujours dans la population active. Les chômeurs qui ne sont plus en état de travailler ne sont plus dans la population active, ils disparaissent... (SDF par exemple). De même, tous ceux qu'on a mis dans la case « handicapés non employables »...

Donc les chômeurs sont assimilés à leur dernier emploi. Mais il faut étendre cette catégorie à tous ceux que la société ignore.

Le groupe des étudiants figure dans la classe sociale des parents. Plus exactement, l'INSEE les classe dans la catégorie sociale du « chef de famille », en l'occurrence le père. C'est là le dernier lieu où figure cette mention...

Les « femmes au foyer » ne figurent nulle part, elles ne sont pas considérées dans la population active. Il faut différencier parmi elles les chômeuses découragées, qui devraient s'inscrire à l'ANPE.

### 3/ Y a-t-il un « précarité » ?

Un débat existe sur les jeunes confrontés à la précarité, et sur le groupe social qu'ils représenteraient. La thèse de ce courant est que la précarité dépasse largement le seul travail, et qu'elle permet d'identifier un groupe avec des caractéristiques homogènes :

« Les salariés précaires constituent aujourd'hui la figure du salarié de la discontinuité, comme ont pu l'être en d'autres temps les journaliers ou les manœuvres. (...) Les précaires cumulent dans leur expérience du travail un ensemble de discontinuités : discontinuité de l'emploi, de la protection sociale, de l'organisation collective. A travers l'expérience des discontinuités de périodes d'emploi et de chômage d'abord, les travailleurs précaires sont tantôt travailleurs salariés, toujours de manière incomplète car ne disposant pas de l'ensemble des attributs des salariés à statut, tantôt chômeurs, mais de manière intermittente et n'aspirant pas le plus souvent à cette condition. (...)

La discontinuité de la protection sociale, qui découle de cette première discontinuité, manifeste que la précarité dans ses effets ne modifie pas seulement la nature du travail, mais imprègne l'ensemble des facettes de la vie sociale (santé, logement, liens sociaux...). (...)

A ces discontinuités, productrices d'une discontinuité des revenus, s'ajoute enfin en conséquence une discontinuité de l'organisation collective, des difficultés spécifiques à organiser durablement les travailleurs précaires.»<sup>8</sup>

Ils ont en effet une « identité » de situations vécues et de ressentis : ils s'identifient à une condition commune. Mais le fait qu'ils n'ont pas de projet spécifique, à part celui de ne plus être précaire, ne permet pas, à notre sens, d'en faire un groupe qui pourrait porter un projet spécifique. Il faut donc trouver, là encore, les conditions de convergence avec le reste de la classe ouvrière.

**4/ Une série de groupes, tels que les cadres de bureaux d'étude, les cadres au chômage, les artisans, les petits paysans, évoluent donc à la périphérie de la classe ouvrière.**

**C'est à nous de construire les outils pour qu'ils se reconnaissent dans le combat de la CO, qu'ils y trouvent leur intérêt. Libre à eux ensuite de se reconnaître d'un côté ou d'un autre, d'associer leur combat à celui de la classe ouvrière ou de vouloir au contraire s'y opposer.**

---

<sup>8</sup> Adrien Mazières-Vaysse, Précarité et construction d'identités collectives dans le salariat, *Contretemps* N°4, décembre 2009.

5/ Une analyse de la disparition de la classe ouvrière pourrait amener à deux types de conclusions (si on écarte l'aplatissement devant l'ordre existant, devant un capitalisme devenu, pour l'essentiel de la social-démocratie, « horizon indépassable ») :

- la première serait la recherche d'un nouveau sujet révolutionnaire aux marges de la société, dans les capacités subversives des plus précaires alliés aux intellectuels<sup>9</sup>. Cette vision, qui sous-estime les luttes toujours menées par le salariat traditionnel, ne peut que conduire à l'impasse : le « précaire » est lui-même profondément hétérogène et, si certaines de ses composantes sont capables de mener des actions radicales, elles pèsent peu sur les centres stratégiques du système et surtout la coordination des salariés est éphémère, et le projet collectif ne peut qu'être réduit.
- Une seconde vision met en avant les luttes contre les oppressions comme des éléments fondamentaux et relativisent la lutte économique. Après 1995, Pierre Bourdieu a théorisé les « nouveaux mouvements sociaux » comme les sujets révolutionnaires remplaçant la classe ouvrière (elle-même trop dominée pour se révolter). Cette vision a des ressorts réels : le bilan des courants dominants du mouvement ouvrier traditionnel, l'incapacité voire le refus de courants même révolutionnaires de prendre en charge les luttes hors de l'entreprise, les luttes des femmes, des homosexuels, etc. Mais nous ne partageons pas le pessimisme de ce courant sur la classe ouvrière, et de plus, les mouvements sociaux doivent se lier avec le mouvement ouvrier et y trouver (et lui donner) un sens commun.

Ces voies sont présentes dans notre environnement, en particulier dans le mouvement altermondialiste. La première, présente parmi les mouvements de chômeurs, peut être portée par des éléments combattifs.

### **Conclusion**

Fondamentalement le calcul du poids de la classe ouvrière est une question politique :

- Soit la classe ouvrière est minoritaire : c'est une politique d'alliance avec d'autres couches qui est au centre de la stratégie. C'est ce qui conduit le PCF (ou du moins une partie) depuis des années à considérer comme centrale l'alliance avec le PS ou même la bourgeoisie nationale.
  - Soit la classe ouvrière est socialement majoritaire, intégrant les « ouvriers », les employés, les techniciens ainsi que tous ceux parmi les catégories intermédiaires, artisans et petits paysans qui sont objectivement pris dans le même système capitaliste. Elle représente 80 à 90 % de la population. Notre tâche principale est alors son unification pour la transformer en un sujet porteur d'un projet collectif.
- D'où la suite de l'exposé.**

---

<sup>9</sup> Antonio Negri, « Refonder la gauche italienne », Le Monde diplomatique, août 2002.

## **II. Unifier le salariat, la tâche historique du syndicalisme**

Comment la classe ouvrière émerge-t-elle comme futur groupe dominant dans la société ? Les outils pour cette démarche d'affirmation et de construction d'une classe sociale sont multiples, associations relevant du mouvement social et luttant contre diverses oppressions (dont celle de la classe ouvrière), syndicats réunissant les salariés le plus largement possible, partis politiques proposant diverses stratégies. L'histoire du mouvement ouvrier est en effet celle d'un effort constant pour se construire comme sujet historique. La prise de conscience collective est évidemment le fil conducteur de cette histoire collective.

La classe ouvrière est hétérogène, traversée de divisions et de contradictions. Le mouvement ouvrier a su, depuis son origine, avancer un certain nombre de mécanismes pour se construire comme sujet collectif face au patronat et à la bourgeoisie. Le syndicalisme, qui met en avant la prise de conscience et la construction d'un « intérêt commun » dans le processus d'exploitation, a un rôle primordial concernant cette unification.

Pour le syndicalisme, l'unification provient d'abord d'une nécessité : la constitution de l'acteur collectif, dont l'existence vient contrebalancer l'inégalité fondamentale du contrat de travail individuel. Loin de la construction imaginaire créée lors de la révolution française (un contrat de droit commun, signé entre deux individus libres et égaux, intégrant des/ droits et devoirs réciproques dit « synallagmatique »), le contrat de travail est passé entre deux personnes fondamentalement inégalitaires : d'un côté, l'employeur propriétaire des moyens de production, de l'autre le salarié qui n'a que sa force de travail à offrir.

Cette base matérielle est renforcée par la nécessité pour le syndicalisme que la classe ouvrière se considère comme un tout, qui porte un projet commun de transformation sociale.

### **1/ Les contradictions de la classe ouvrière**

Le syndicalisme est fondamentalement une expression de la relation salariale. Le travail est avant tout un rapport social, basé sur une activité productive mais dans le cadre d'un rapport de subordination. La relation de travail englobe alors une relation hiérarchique liée à l'organisation du travail, complétée par une opération de valorisation du travail. Le syndicalisme véhicule donc les contradictions de cette situation de salarié, marquée par la subordination du salarié à l'employeur, où le contrat de travail exige à la fois une mise à disposition complète du salarié, tout en reconnaissant son individualité source de création de richesse. L'organisation du travail capitaliste s'appuie sur des groupes professionnels, les ouvriers professionnels, les agents de logistique, les employés, etc., à qui elle attribue des fonctions différentes, et des valeurs différentes aux tâches effectuées. Le syndicalisme exprime ces différences au sein de la classe ouvrière, tout en voulant l'unifier.

Deux éléments complètent donc cette première remarque. D'une part, le syndicalisme est l'expression de la dimension collective de cette relation de travail. Le syndicalisme crée un espace particulier au sein de cette relation de travail, un espace qui relève de la solidarité, du travail collectif, de la coopération et qui s'oppose à la mise en concurrence des salariés entre eux. C'est autour de la reconnaissance du droit de coalition que s'est construit le syndicalisme, intégrant tout autant le droit de grève que l'organisation dont se dote la classe ouvrière au XIXe siècle.

D'autre part, le syndicalisme ne peut se réduire à une compréhension de la relation de travail limitée à l'entreprise. La domination de la classe ouvrière est fondamentalement un processus social, concernant toute la société. La forme sociale que représente le

syndicalisme relève « d'un double processus intérieur-extérieur aux espaces de production »<sup>10</sup>. L'appel à la conscience de classe que représente le syndicalisme ne se peut donc se circonscrire pas à la situation de production, puisque le syndicalisme est l'expression du salariat.

Pour nous, l'unité de la classe ouvrière n'est pas « naturelle » mais une construction consciente qui est un des objectifs de notre combat politique. La construction de cet acteur unifié s'inscrit dans un double processus historique : un processus d'éclatement économique et social auquel répond un processus d'unification politique.

L'éclatement vient notamment de trois causes :

- La division du travail social, qui augmente avec la modernisation de la société<sup>11</sup>. Elle est accompagnée d'une valorisation différente des activités.
- L'éclatement des statuts sociaux : précarité, temps partiels
- La dispersion des formes d'entreprise : sous-traitance, augmentation des PME<sup>12</sup>.

Les deux dernières formes d'entreprise contrairement à la première, relèvent des choix d'organisation sociale par les employeurs.

## **2/ Deux conceptions du syndicalisme : syndicalisme de transformation sociale contre syndicalisme de régulation.**

On dit traditionnellement que le syndicalisme a simultanément le rôle de défendre les intérêts immédiats, individuels et collectifs, des salariés et un rôle d'émancipation. C'est la double besogne fixée au syndicalisme dans la charte d'Amiens :

### **Charte d'Amiens, congrès de la CGT 1906**

" Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT : " La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ". Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur **le terrain économique**, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale. Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

La définition des tâches du syndicalisme représente un enjeu, comme le montre l'approche opposée de Pierre Rosanvallon défendant la régulation sociale :

<sup>10</sup> Patrick Rozenblatt, « Le dilemme du syndicalisme face au principe d'indépendance : Forme sociale indigène ou acteur institutionnellement légitimé ? », *Colloque « Cent ans après la "Charte d'Amiens" : la notion d'indépendance syndicale face à la transformation des pouvoirs »*, Amiens, 2006.

<sup>11</sup> Voir notamment E. Durkheim, *la division du travail social*.

<sup>12</sup> Voir en annexe.

« L'essence du syndicalisme repose sur une triple fonction : représenter des groupes sociaux (que ce soit à travers des procédures formelles de la négociation ou simplement en exprimant des aspirations et des revendications), **contribuer à la régulation sociale** (en agrégeant des intérêts et en rendant ainsi les conflits gérables par la négociation collective, organiser la solidarité à l'intérieur du groupe représenté et lutter pour une plus grande justice sociale (réduction des disparités, instauration des règles de droits dans la gestion sociale, développement de la participation, etc). »<sup>13</sup>

Cet auteur, proche de la CFDT, réduit donc le syndicalisme à un rôle de régulation. Mais pour nous la relation de travail est une relation d'exploitation, c'est une relation antagonique, irréconciliable. On ne peut donc trouver que des terrains d'accord provisoires, en aucun cas une régulation conjointe des conditions d'exploitation.

Cette divergence trouve un relais dans les phénomènes permanents de bureaucratisation: le patronat se fait un plaisir d'isoler des salariés en les situant dans une relation particulière, d'instance à instance. Cette couche de salariés est exemptée de la subordination... et bénéficie plus ou moins (plutôt moins en France par rapport à d'autres pays) d'avantages matériels.

Ce processus d'institutionnalisation vise à intégrer dans un fonctionnement normal (« régulé ») le phénomène d'organisation que représente le syndicalisme. Mais il participe en même temps de la représentation de la classe ouvrière<sup>14</sup>. Le syndicalisme a un rôle de représentation dans le conflit de classe, à partir d'une conscience de classe. C'est cette conscience de classe qui émerge au XIXe siècle, et qu'il faut sans cesse reconstruire :

« Ce qu'il y avait de nouveau dans le mouvement ouvrier du début du XIXe siècle, c'est une conscience de classe et une ambition de classe. (...) La révolution française a donné à cette classe nouvelle la confiance en soi. La révolution industrielle l'a marquée du besoin d'une mobilisation permanente. »<sup>15</sup>

Marx définit une classe sociale à partir de l'analyse des paysans :

« Dans la mesure où des millions de familles paysannes vivent dans des conditions économiques qui les séparent les unes des autres et opposent leur genre de vie, leurs intérêts et leur culture à ceux des autres classes de la société, elle constitue une classe sociale. Mais elle ne constitue pas une classe sociale dans la mesure où il n'existe entre les paysans parcellaires qu'un lien local et où la similitude de leurs intérêts ne crée entre eux aucune communauté, aucune liaison nationale ni aucune organisation politique. »<sup>16</sup>

Pour transformer la classe ouvrière en sujet d'histoire, il s'agit donc de transformer la « similitude des intérêts » des salariés en la conscience de cet intérêt commun, autour d'un projet commun. Et pour cela, construire le salariat comme sujet collectif.

### **3/ Entre solidarité professionnelle et solidarité territoriale**

Nous prendrons ici la CGT comme sujet d'étude, d'une part parce que son histoire recoupe celle du mouvement ouvrier, d'autre part parce qu'elle a donné une forme particulière au sujet qui nous intéresse, l'unification de la classe ouvrière.

---

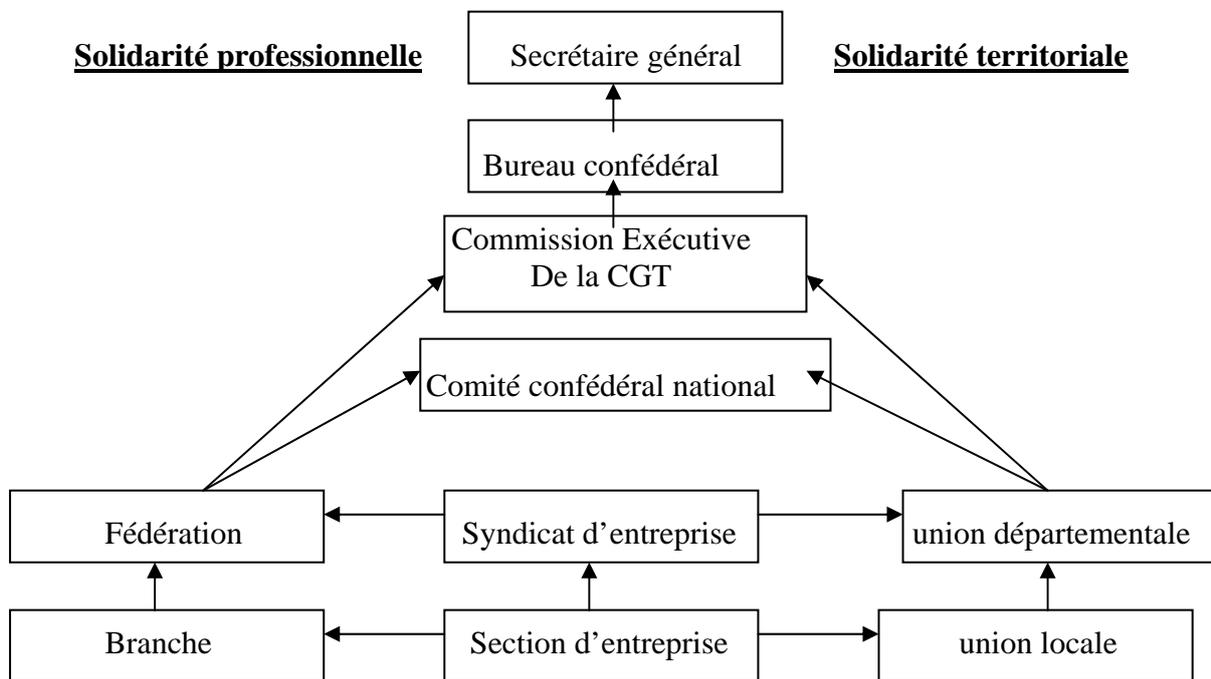
<sup>13</sup> Pierre Rosanvallon, *La question syndicale*, 1988 p 23

<sup>14</sup> L.M. Barnier, "Syndicalisme et institutions : une « dialectique de la reconnaissance » ?", Critique communiste N° 184, septembre 2007, <http://lmbarnier.free.fr/documents/BARNIER-syndicalisme-institutions-sept07.pdf>

<sup>15</sup> E. Hobsbawm, *L'ère des révolutions*, Fayard 1998 p 268.

<sup>16</sup> MARX, *Le 18 brumaire de Napoléon Bonaparte*, éd sociales 1976 p 127.

La CGT se construit à partir de la fusion des deux courants des Bourses du travail et des fédérations de métiers en 1902. A ces formes syndicales d'origine ont succédé les union départementales (prenant la suite des bourses du travail) et les fédérations actuelles. La confédération regroupe des syndicats. Tout syndicat appartient à la fois à une fédération et à une union locale / départementale.



Les deux types d'adhésion, par le biais d'une fédération et par celui d'une union départementale, recoupe les deux grands types de regroupement, professionnel et territorial, et deux types de solidarité, professionnelle et territoriale.

### Solidarité professionnelle

A partir de la reconnaissance du rôle de chacun dans l'organisation du travail, des grilles hiérarchique se sont construites, intégrées dans des conventions collectives de branche. Elles permettent une reconnaissance de la qualification par les employeurs sans que cela dépende d'une appréciation individuelle. Mais en même temps elles fixent une hiérarchie entre les métiers, les activités... Elles résultent d'un compromis : pour les salariés comme pour les employeurs, réduire la concurrence entre salariés d'un même métier, ou entre entreprises d'une même activité. Elles représentent pour les salariés « *la prise de conscience que la bourgeoisie repose nécessairement sur la concurrence des ouvriers entre eux, c'est-à-dire sur la division du prolétariat et sur l'opposition entre groupes individualisés d'ouvriers* »<sup>17</sup>.

E. DURKHEIM avait bien résumé ce que représente cette solidarité organique : le lien social, basé sur la solidarité organique, s'appuie sur la reconnaissance du rôle de chacun au sein dans la division du travail social de cet organisme (comme les organes d'un corps humain). Pour lui c'est le lien social le plus fort :

« *Il y a lieu de supposer que la corporation est appelée à devenir la base ou une des bases essentielles de notre organisation politique* »<sup>18</sup>

<sup>17</sup> F. Engels, *la situation de la classe laborieuse en Angleterre*, 1845.

<sup>18</sup> Emile Durkheim, *De la division du travail social*, préface à la 2<sup>nd</sup>e éd.

La solidarité professionnelle est aux sources du mouvement ouvrier français. Les premières mutuelles sont des mutuelles d'entreprises (qui devront d'ailleurs de différencier au début des mutuelles gérées par les employeurs), qui s'élargissent à des branches professionnelles.<sup>19</sup> Les conventions collectives de branche viennent conforter cette première place des branches dans la structuration des relations professionnelles.

Les branches et fédérations de la CGT se construisent à l'image des fédérations patronales dans un face-à-face permanent, qui se traduit par des droits acquis collectivement par les salariés (tous ces acquis que représentent les conventions collectives) et un patronat qui garantit ces droits. Les périmètres des conventions collectives (le « champ d'application ») sont réglées par les conventions collectives / codes NAF des employeurs ... et le poids de l'histoire<sup>20</sup>.

Cette construction repose sur un mécanisme d'identification de la classe ouvrière à certains groupes mieux organisés et donc avec de meilleurs acquis sociaux<sup>21</sup>, à condition que ces groupes fassent bénéficier l'ensemble des avantages reçus.

*« Cela ne signifie pas que les acquis des groupes centraux du syndicalisme ont vocation à être étendus vers les groupes périphériques, mais que ces derniers peuvent bénéficier indirectement du dynamisme des premiers. Le rôle de référence de l'emploi standard ne va de pair ni avec sa généralisation, ni avec une uniformisation des bénéficiaires qui y sont attachés, ni avec une égalité des conditions d'accès, de maintien ou de promotion en son sein. »<sup>22</sup>*

Il se crée des mécanismes de « vassalisation », acceptés par les groupes sociaux qui acceptent la justification de cette minoration : « Un jeune ouvrier ne vaut pas un ouvrier expérimenté, une femme ne vaut pas un homme, une salariée à temps partiel ne vaut pas un salarié à plein temps »

C'est justement ce mécanisme qui est remis en cause dans la période actuelle : les groupes les plus avancés sont eux-mêmes sur la défensive et n'arrivent plus à faire bénéficier les autres salariés de leur statut : peu d'intégration de salariés précaires, peu de droits des précaires en lien avec les statutaires, de nombreux salariés de PME ou de sous-traitants sans garantie sociale.

## **Solidarité géographique / territoriale**

Issues de la tradition des Bourses du travail, les unions locales se bâtissent à partir d'une solidarité géographique, telle que peut la représenter la ville ou le bassin d'emplois.

L'union locale est le lieu privilégié pour la « bataille de l'emploi ». En Lorraine dans les années 1970- 1980, l'union locale a animé une radio libre, Radio Lorraine Cœur d'Acier, qui a été un pôle de mobilisation dans la région, mais a représenté aussi un lieu culturel, de réflexion. Elle a été fermée au bout de quelques années par la confédération. De même à Marseille, lors du conflit de la SNCM, la solidarité s'est construite sur la base de la ville. C'est surtout localement que se sont construites les mobilisations contre les fermetures d'entreprises.

---

<sup>19</sup> Jacques Le Goff, *Du Silence À La Parole - Une Histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours*, P U Rennes, 2004.

<sup>20</sup> Par exemple, la Fédération des Transports CGT n'intègre pas les cheminots ni les officiers de la marine marchande, mais les transports routiers, urbains, aériens, le déchet – nettoyage, les remonte-pentes des stations de ski...

<sup>21</sup> Avant d'être étendue en 1982, la 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés avait déjà été gagnée par des secteurs de la classe ouvrière, par exemple les salariés de Renault ou d'Air France.

<sup>22</sup> Christian Dufour, Adelheid Hege, *Emplois précaires, emploi normal et syndicalisme*, *Chronique internationale de l'IRES*, N°97, 2005. <http://www.ires-fr.org/Chronique-de-l-IRES-No-97-numero>

L'UL est le lieu d'accueil des salariés des PME, des chômeurs, dans la tradition des bourses du travail. Elle gère les élus prud'homaux (permanences...), intervenant principalement pour les salariés des PME et les précaires.

Enfin l'UL est le garant de la continuité de l'action syndicale, en offrant la mémoire syndicale face aux bouleversements économiques.

C'est le lien social qui s'exprime ici, les salariés sont aussi citoyens. Pour Segrestin, on peut parler de Communauté-société.

### **Un double rattachement à la confédération**

Ces deux modes de construction sont toujours présents dans la CGT et dans tous les syndicats. Tout syndicat doit être membre à la fois d'une UL et UD, et d'une Fédération pour pouvoir être considéré comme confédéré. L'instance principale de la CGT, le Comité Confédéral national (CCN) réunit un représentant de chaque UD et de chaque fédération, plus les membres de la commission exécutive de la CGT (organe de direction entre deux congrès). La plupart des syndicats reprennent cette double structuration.<sup>23</sup>

La pertinence des collectifs de mobilisation est à la fois géographique et professionnelle. La perception de ces logiques territoriales peut évoluer suivant les époques, comme le montre cette citation de Denis Segrestin de 1980 :

*« Il s'agit en réalité d'un système, dans lequel la référence professionnelle est essentiellement celle qui définit la communauté sociale pertinente tandis que la structure interprofessionnelle se situe en dehors de l'activité syndicale proprement dite, comme expression de la dimension et du débouché politiques de celle-ci »<sup>24</sup>.*

Mais ce système de double solidarité est confronté aujourd'hui à des contradictions majeures. Citons –en trois :

➤ Les grands groupes industriels recouvrent plusieurs branches professionnelles. Il faut construire ici de nouvelles solidarités à partir des luttes. Mais ces solidarités ne sont pas encore institutionnalisées. Quand une entreprise est majoritaire sur le groupe, cette entreprise a la légitimité pour organiser la nouvelle collectivité des filiales autour du noyau historique. Mais quand le groupe est constitué de différentes entreprises d'origine diverses, comment constituer ce nouveau collectif de travail ? quelle légitimité d'un syndicat de groupe ? (Cf VEOLIA, quatre branches équivalentes).

➤ Les sites industriels. Quand une entreprise domine comme donneuse d'ordre, ses syndicats fédèrent les salariés des petites entreprises. La loi commence à prendre en compte ces situations par l'évocation de délégués de site, de CHS-CT de site. Mais on arrivera vraiment à progresser quand ces solidarités entre salariés qui travaillent en commun se traduiront par des droits collectifs. Et donc à partir de luttes communes...

---

<sup>23</sup> Pour le syndicat Solidaires, dont les structures territoriales n'ont toujours pas en 2009 le droit de vote aux Congrès, c'est, à côté de structures professionnelles fortes, le rapport au mouvement social qui devait donner, dans le projet initial, la dimension sociétale dans le cadre d'un syndicalisme renouvelé.

<sup>24</sup> Denis Segrestin (1980), « Les communautés pertinentes de l'action collective », *Revue française de sociologie*, vol. XXI, p. 171-203.

- Le recoupement des champs d'activité des conventions collectives. Des activités peuvent relever de différentes conventions collectives, les employeurs s'attachent à mettre en concurrence les salariés de ces différentes branches.

#### 4/ La spécificité du syndicalisme français

Deux choses sont importantes à souligner.

D'abord, le syndicalisme français, même s'il s'appuie sur les deux mécanismes professionnel et territorial, a construit une autre tradition, le syndicalisme d'entreprise. Celui-ci associe, au-delà de statuts particuliers, les salariés qui travaillent ensemble dans une même entreprise.

*« La communauté professionnelle a pour elle de réaliser une combinaison exceptionnelle entre la fonction d'intégration des travailleurs et la fonction de dépassement de la logique associative, dépassement qui seul permet d'atteindre la logique de l'action de classe »<sup>25</sup>.*

Ensuite les mécanismes d'unification sont multiples. La prise en compte d'éléments spécifiques d'oppression (les immigrés, les jeunes, les femmes, les OS, etc) souvent à partir de l'auto-organisation de ces groupes, permet que la solidarité s'appuie sur la prise en compte des situations particulières. Des mots d'ordre unificateurs, comme le SMIC, permettent d'unifier les salariés.

Mais c'est surtout la protection sociale qui joue, en France, le vecteur d'une mobilisation sociale et d'unification du salariat.

*« La protection sociale est un élément du salaire total distribué par les instances politiques du salariat que sont les instances du partenariat social, et non pas une redistribution. Elle pose tous les salariés, qu'ils soient occupés, chômeurs, en arrêt de maladie, jeunes en formation ou pensionnés, des cadres aux ouvriers, comme membres du travailleur collectif »<sup>26</sup>.*

Aujourd'hui, les cotisations sociales (salarié + employeur) représentent plus de 50 % du salaire. On peut dire que puisque cet argent n'est pas accumulé, il représente la moitié du budget des ménages. Cette moitié n'est pas dépendante de la valeur attribuée au travail de chacun, ni du statut, ni de la taille de l'entreprise (ce qui constitue comme nous l'avons vu les éléments dominants de division du salariat), elle est donc un puissant élément unificateur. Elle permet de dépasser les contradictions liées à l'organisation du travail dans l'entreprise. D'ailleurs, les grandes luttes du salariat (1995, 2003) se sont structurées ces dernières années autour de la défense de la protection sociale.

L'extension de la sécurité sociale, puis des autres dimensions de la protection sociale, renforce peu à peu, depuis 50 ans, l'idée d'un sort commun du salariat, au-delà de ses différences internes. Cette extension s'est d'ailleurs faite par agglomérats successifs, à partir des systèmes de protection gagnés dans des entreprises, des branches, puis élargis à tout le salariat, puis à toutes les couches de la population. Le salariat devient un statut de référence. *« Les syndicats justifient largement leurs places dans leurs pays respectifs par leur capacité (...) à transformer le travail salarié en statut social de référence. Ils créent ainsi le salariat. »<sup>27</sup>* Mieux encore, ce système de protection sociale définit les termes d'un autre mode de fonctionnement de la société, basé sur la réponse au besoin social et non sur

<sup>25</sup> Denis Segrestin (1980), « Les communautés pertinentes de l'action collective », *Revue française de sociologie*, vol. XXI, p. 171-203.

<sup>26</sup> Bernard Friot, *Puissance du salariat*, la Dispute 1998, p 200.

<sup>27</sup> Christian Dufour, Adelheid Hege, Emplois précaires, emploi normal et syndicalisme, *Chronique internationale de l'IREs*, N°97, 2005.

le profit. C'est à partir de ce message que le mouvement ouvrier est capable de s'adresser à toutes les couches de la population, en leur proposant historiquement d'intégrer, couches après couches, la sécurité sociale. Il devient porteur d'un modèle de société qui répond à l'intérêt de tous, il devient porteur de l'intérêt général comme disait Gramsci.

Les revendications démocratiques peuvent jouer aussi ce rôle d'unification quand elles mobilisent largement, autour des salariés, d'autres franges de la population.

*« La puissance prolétarienne était puissamment combinée (et elle s'en trouvait renforcée) avec ce qu'on pourrait appeler la conscience jacobine – cet ensemble d'aspirations, d'expériences, de méthodes et d'attitudes morales dont la révolution française (et avant elle l'américaine) avait pénétré les pauvres capables de réflexion et de hardiesse. (...) Ces gens du commun – prolétaires ou non – que la révolution française avait poussés sur le devant de l'histoire comme acteurs et non plus comme victimes, trouvèrent leur expression dans le mouvement démocratique (...). Conscience prolétarienne et conscience jacobine se complétaient l'une l'autre »<sup>28</sup>.*

Dans les années 1980 - 2000, l'unification s'est faite aussi, très largement, autour de la **réduction du temps de travail**, sans perte de salaire et avec création d'emplois correspondants. Cette revendication porte une dimension sociale, puisqu'elle répond au chômage (10 % de RTT = 10 % d'emplois créés = 2.6 millions d'emplois) et crée donc un pont entre chômeurs, précaires et salariés. Elle répond à la prise de conscience de la hausse de la pénibilité du travail. On peut dire que les deux lois Aubry du 13 juin 1998 et du 19 janvier 2000<sup>29</sup> ont « tué » la portée subversive de cette revendication, en refusant d'imposer les créations d'emplois correspondantes (seulement des mesures incitatives et sans contrôle syndical) et en permettant la flexibilisation, à cette occasion, du temps de travail à une large échelle. Depuis, la RTT est associée à la dégradation des conditions de travail.

Cette volonté d'unification relève donc souvent des principes d'égalité. Elles doivent pourtant intégrer des revendications de reconnaissance, d'autant plus que l'individualisme pousse à un désir de reconnaissance du travail ouvrier.

## Conclusion

Par sa vocation à rassembler le plus largement possible le salariat, le syndicalisme joue un rôle spécifique dans l'unification du salariat, par delà les contradictions internes au salariat créées par l'organisation capitaliste du travail et de la société. Il suscite la prise de conscience d'un intérêt commun qui est un des principes fondateurs de l'élaboration de la classe ouvrière comme classe sociale.

Objectivement, la classe ouvrière a une légitimité, liée d'abord à son poids dans la société (de 80 à 90 % de la population active, voir la première partie), pour porter un autre projet de société qui s'adresse à toutes et tous. Un projet qui représente « l'intérêt général », comme disait Gramsci. Il faut y rajouter, comme expériences positives, toutes les expérimentations menées pour démontrer la validité d'une société basée sur la solidarité.

- Les gisements de communisme que représentent les services publics
- Les organisations, associations qui opposent la relation basée sur la solidarité à la loi du profit...

Donc un ensemble d'expérimentations qui forge peu à peu un projet commun, sans lequel il

---

<sup>28</sup> E. Hobsbawm, *L'ère des révolutions*, Fayard 1998, p 270.

<sup>29</sup> voir [http://www.cfdt.fr/actualite/emploi/rtt/dossier\\_rtt\\_chronologie.htm](http://www.cfdt.fr/actualite/emploi/rtt/dossier_rtt_chronologie.htm), chronologie 'oubliant' par ailleurs de préciser le rôle de la CFDT dans cet échec...

n'y a pas de mouvement social...

Le syndicalisme représente un double processus dialectique permanent, combiné et contradictoire :

- un processus d'autoorganisation : les salariés sont obligés de s'unir face aux employeurs, à partir des situations de travail, de s'organiser dans un mouvement permanent.
- un processus d'institutionnalisation : les capacités d'organisation, reconnues par les employeurs, sont intégrées dans le fonctionnement « normal » du capitalisme. Les délégués du personnel, issus des grèves en 1917 dans les usines d'armement, ont été institués légalement dans les années 1920. Ce processus d'institutionnalisation provoque des phénomènes de bureaucratisation.

Le syndicat vise à unifier la classe ouvrière. Il lui donne des capacités de résistance liées à un projet d'émancipation. Dans ce sens, l'investissement dans le syndicalisme par ses militants est tout à fait fondamental pour un parti qui vise à transformer la société. Le parti relève plutôt de l'élaboration du projet, notamment stratégique, une « mise en musique » des multiples éléments épars de contestation et de définition de nouveaux rapports sociaux qui existent dans la société.

## Annexe

## La structure de la population active en France en 2003

Catégorie socioprofessionnelle	% de la population active	Effectif (millions)
Agriculteurs sur petite exploitation	1,3	0,4
Agriculteurs sur moyenne exploitation	0,7	0,2
Agriculteurs sur grande exploitation	0,9	0,2
<b>Total des agriculteurs exploitants</b>	<b>2,9</b>	<b>0,8</b>
Artisans	2,7	0,7
Commerçants et assimilés	2,4	0,7
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	0,5	0,1
<b>Total des artisans, commerçants, chefs d'entreprises</b>	<b>5,6</b>	<b>1,5</b>
<b>Professions libérales</b>	1,3	0,4
Cadres de la fonction publique	1,5	0,4
Professeurs, professions scientifiques	2,5	0,7
Profession de l'information, des arts et spectacles	0,9	0,3
Cadres admin. et commerciaux d'entreprise	3,8	1,0
Ingénieurs, cadres techniques d'entreprises	3,5	0,9
<b>Total des cadres, professions intellectuelles supérieures</b>	<b>13,5</b>	<b>3,7</b>
Instituteurs et assimilés	3,1	0,8
Prof. Intermédiaires santé et travail	3,8	1,0
Clergé, religieux	epsilon	Epsilon
Prof. Intermédiaires admin. Fonction publique	1,8	0,5
Prof. Intermédiaires administratives des entreprises	6,9	1,9
Technicien	3,8	1,0
Contremaîtres, agents de maîtrise	2,4	0,6
<b>Total des professions intermédiaires</b>	<b>21,8</b>	<b>5,9</b>
Employés civils, agents de service de la fonction publique	8,6	2,3
Policiers et militaires	1,8	0,5
Employés administratives des entreprises	7,5	2,1
Employés de commerce	4,0	1,1
Personnels service direct aux particuliers	6,4	1,7
<b>Total des employés</b>	<b>28,3</b>	<b>7,7</b>
Ouvriers qualifiés de type industriel	5,8	1,6
Ouvriers qualifiés de type artisanal	5,6	1,5
Chauffeurs	2,6	0,7
Ouvriers qualifiés manutention, magasin, transport	1,8	0,5

Ouvriers non qualifiés de type industriel	5,1	1,4
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	3,3	0,9
Ouvriers agricoles	1,1	0,3
<b>Total des ouvriers (y compris agricoles)</b>	<b>25,3</b>	<b>6,9</b>
<b>Chômeurs n'ayant jamais travaillé</b>	<b>2,6</b>	<b>0,7</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>100,0</b>	<b>27,2</b>

Source : INSEE

### REPARTITION DE L'EFFECTIF SALARIE PAR TAILLE D'ENTREPRISES EN 2002<sup>30</sup> (en milliers)

	Micro-entreprise s de 0 à 9 salariés	10 à 19 salariés	Très petites entreprises de 0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	Petites entreprises de 0 à 49 salariés	Moyennes entreprises de 50 à 249 entreprises	PME de 0 à 249 salariés	Grandes entreprises de 250 salariés et plus	ENSEMBLE
ENSEMBLE	2 876,1	1 141,8	4 017,9	1 869,6	5 887,5	2 328,2	8 215,7	5 854,7	14 070,4
ENSEMBLE	20,4%	8,1%	28,6%	13,3%	41,8%	16,5%	58,4%	41,6%	100%
	<b>1</b>	<b>2</b>		<b>3</b>	<b>1+2+3</b>				

Ceci regroupe les activités industrie, Commerce, Service, Transports, IAA, BTP, Education etc.

### Importance des groupes en fonction de leur taille

produits financiers	2003			
	Nombre de groupes*	Effectif salarié**	CA et Capitaux propres	CA et autres fonds propres
	milliers	milliards d'€	milliards d'€	
Microgroupes : 0 à 499 salariés	28 307	1 995	478	170
Petits groupes : 500 à 1 999 salariés	1 335	1 218	284	135
Moyens groupes : 2 000 à 9 999 salariés	395	1 488	435	235
Grands groupes : 10 000 salariés et plus	80	2 981	927	918
<b>Total</b>	<b>30 117</b>	<b>7 683</b>	<b>2 123</b>	<b>1 458</b>

\* Hors entreprises financières et agricoles ; au 1er janvier.

\*\* Sont comptabilisés les salariés travaillant effectivement en France.

Champ : France entière.

Source : Insee.

<sup>30</sup> Source : Ministère des PME, DGI - INSEE - DCASPL [A1], base de données fiscales FICUS (entreprises relevant du régime du bénéfice réel), tableau effectuée selon la source fiscale